



CHILLY-MAZARIN

Accusé de réception en préfecture  
091-219101615-20210629-D212906-16-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2021  
Date de réception préfecture : 07/07/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021**

**Nombre de membres**

**en exercice : 35**

**Présents : 32 jusqu'au point n°8 – 31 du point n° 9 au point n°20.**

**Représentés : 3**

**Excusé : /**

**Absent : aucun jusqu'au point n°8 - 1 à partir du point n° 9**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

**PRÉSENTS :** MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; MM. SERRES, HAMONIC, MMES BOUGE, MICHON, YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, BOUKOUNA, DEBBI, MME HADJIAT, M. FERYN, MME TERRINE ; MME CINOSI-GIRARD, MM. BOUCHE, RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES JUSQU'AU POINT N°8, LEANZA, M. RODRIGUES, MME BERNIER, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

**REPRÉSENTÉS :**

**MME NAOUM-GHAZIEFF..... POUVOIR A M. DEBBI**

**M. SOUSA ..... POUVOIR A M. RICCARDI**

**MME SICSIC ..... POUVOIR A MME CINOSI-GIRARD**

**EXCUSÉ : /**

**ABSENTE : C. LACARRIERE-FARGES A PARTIR DU POINT N°9**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame **Kenza HADJIAT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**D212906-16**

Commissions municipales permanentes : modification de la composition.

**N° D212906-16**

**OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION.**

**RAPPORTEUR : RAFIKA REZGUI**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

Par courrier reçu le 22 avril 2021, Madame Dominique MALBEC a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale. Elle est remplacée par Madame Hélène TERRINE.

Madame MALBEC était membre des commissions municipales permanentes « Petite Enfance, Enfance et Education » et « Solidarités ».

Il convient donc de procéder à son remplacement dans ces instances.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :**

**VU** le Code général des collectivités territoriale, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 relatifs à la désignation des élus dans les commissions municipales,

**VU** la délibération n° D210802-1 du conseil municipal en date du 8 février 2021 portant modifications de la composition des commissions municipales permanentes,

**VU** la démission de Madame Dominique MALBEC à effet au 22 avril 2021 et l'installation de Madame Hélène TERRINE à sa place,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'organisation du travail des élus, il est utile de créer des commissions municipales permanentes spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui seront soumises au Conseil,

**CONSIDÉRANT** que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Dominique MALBEC au sein des commissions municipales permanentes « Petite Enfance, Enfance et Education » et « Solidarités »,

**CONSIDERANT** qu'il convient, pour la bonne administration des affaires de la commune, de récapituler également l'ensemble des commissions et leurs membres,

**CONSIDÉRANT** qu'au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret, sauf et à défaut de texte particulier contraire, si le Conseil Municipal en décide, à l'unanimité, autrement,

**CONSIDERANT** l'absence d'autre modification de la composition des commissions municipales,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de maintenir dix commissions municipales permanentes.

**ARTICLE 2 : MAINTIENT** le nombre de membres de chaque commission et, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal désigne les membres des commissions municipales permanentes comme suit :

• **Finances (16 membres)**

- Béatrice RICCIARELLI
- Isabelle GY
- Eddy POLICE
- Alain JANUS
- Sylvie LE PALUD
- Jean-Claude DELIANCOURT
- Dany LOYAU
- Dominique LACAMBRE
- David RICCARDI
- Christian PROPONET
- Karine GREMION
- Jean-Pierre CRUSE
- Marie-Hélène MICHON
- Olivier BOUCHE
- Chantal LACARRIERE-FARGES
- Julien RODRIGUES

• **Personnel, administration générale et intercommunalités (9 membres)**

- Dominique LACAMBRE
- David RICCARDI
- Karine GREMION
- Jean-Pierre CRUSE
- Samy BOUKOUNA
- Marie-Hélène MICHON
- Nathalie LEANZA
- Julien RODRIGUES
- Olivier BOUCHE

• **Petite-Enfance, Enfance et éducation (8 membres)**

- Isabelle GY
- Alain JANUS
- Laetitia MORIEZ
- Hélène TERRINE
- Philippe HAMONIC
- Guillaîne YENKETRAMDOO
- Stéphanie SICSIC
- Chantal LACARRIERE-FARGES

• **Urbanisme, transition écologique, aménagement urbain et mobilités (11 membres)**

- Eddy POLICE
- Alain JANUS
- Jean-Claude DELIANCOURT
- David RICCARDI
- Christian PROPONET
- Karine GREMION
- Philippe HAMONIC
- Jean-Pierre CRUSE
- Marie-Hélène MICHON
- Stéphanie SICSIC
- Pascale BERNIER

• **Culture, Séniors et Jumelages (11 membres)**

- Alain JANUS
- Marc SERRES

- Sylvie LE PALUD
- Dany LOYAU
- Sammy DEBBI
- Valérie BOUGE
- Florent PAUDELEUX
- Armando SOUSA
- Jean-Pierre CRUSE
- Pédro RIBEIRO-CAPITAO
- Martine CINOSI-GIRARD

• **Jeunesse et Sports (10 membres)**

- Isabelle GY
- Sammy DEBBI
- Armando SOUSA
- Alain JANUS
- Valérie BOUGE
- Philippe HAMONIC
- Dany LOYAU
- Florent PAUDELEUX
- Julien RODRIGUES
- Pascale BERNIER

• **Sécurité, prévention, tranquillité publique et citoyenneté (8 membres)**

- Béatrice RICCIARELLI
- Marc SERRES
- Sammy DEBBI
- Jean-Pierre CRUSE
- Guillaîne YENKETRAMDOO
- Marie-Hélène MICHON
- Chantal LACARRIERE-FARGES
- Julien RODRIGUES

• **Travaux, propreté et cimetière (8 membres)**

- Eddy POLICE
- Christian PROPONET
- Laëtizia MORIEZ
- Jean-Claude DELIANCOURT
- Florent PAUDELEUX
- Dominique LACAMBRE
- Nathalie LEANZA
- Martine CINOSI-GIRARD

• **Commerces et Vie des quartiers (10 membres)**

- Béatrice RICCIARELLI
- Laëtizia MORIEZ
- Cyrille FERYN
- Guillaîne YENKETREMDOO
- Dany LOYAU
- Sammy BOUKOUNA
- Armando SOUSA
- David RICCARDI
- Olivier BOUCHE
- Pédro RIBEIRO-CAPITAO

• **Solidarités (10 membres)**

- Marc SERRES
- Sylvie LE PALUD
- Florent PAUDELEUX
- Philippe HAMONIC
- Karine GREMION
- Guillaîne YENKETREMDOO
- Hélène TERRINE
- Pédro RIBEIRO-CAPITAO
- Stéphanie SICSIC
- Cyrille FERYN

**ARTICLE 3** : DIT que la présente délibération du Conseil Municipal abroge et remplace la délibération n° D210802-1 du 8 février 2021 ayant le même objet.

**Résultat du vote** : UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Chilly-Mazarin, le 29 juin 2021



La Maire,  
Rafika REZGUI

REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES  
ET LEGALES

VUE D'ENSEMBLE COMMISSIONS

	Finances	Personnel, administration générale, intercommunalités	Petite-Enfance, Enfance et Education	Urbanisme, Transition écologique, aménagement urbain & mobilités	Culture, Séniors et Jumelages	Jeunesse & Sport	Sécurité, prévention, tranquillité publique, citoyenneté	Travaux, propreté et cimetière	Commerces, Vie des quartiers	Solidarités	Appel d'Offre	Titulaire	Suppléant	CCAS	Caisse des Ecoles
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
32															
33															
34															
35															

- Président
- \* Représentant du Maire
- \*\* Vice-Président